

m° 3

Daniel SUR
Commissaire-Enquêteur

Je vous remets ce jour en annexes lettre du 15 octobre 19
à votre attention concernant ma demande de clarification
en zone AAU de 33,46 ares sur une profondeur identique de
la parcelle cadastrée section 30 n° 393 selon explication
figurant dans cette lettre, y sont joints un plan avec
les parcelles concernées encadrées en rouge ainsi qu'une
copie de lettre adressée en date du 15 courant à M. le Maire
d'ETTENDORF notifiant notre engagement et une copie de
la délibération du conseil municipal en séance du
3 octobre 2019.

m° 3

Monsieur le Commissaire
Enquêteur PLUI
Communauté des Communes du
Pays de la Zorn

ETTENDORF, le 15 octobre 2019

Conc. PLUI parcelle 30 n°99 à ETTENDORF

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

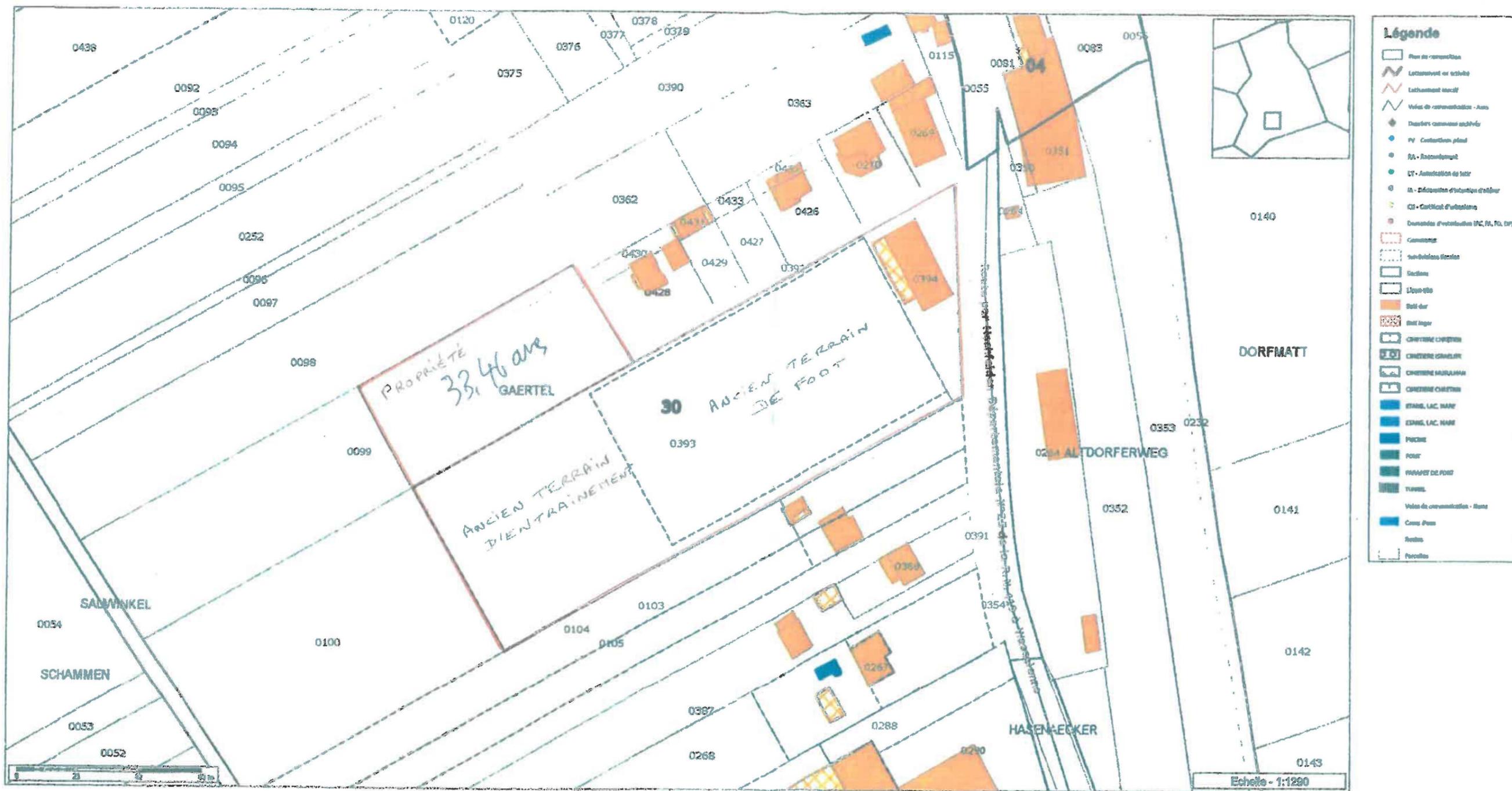
Nous sommes propriétaires de la parcelle sis rue du Stade à ETTENDORF, lieu-dit GAERTEL, section 30 parcelle n° 99 d'une contenance de 77 ares. Ce terrain étant actuellement classé en zone A. Le terrain adjacent, soit la parcelle 393 ancien terrain de football est classé en zone 1AU du PLUI en vigueur et appartient à la Commune d'ETTENDORF. La Commune ayant prévu de longue date l'implantation d'un lotissement sur le site de l'ancien terrain de foot en friche actuellement.

Suite à entretien avec M. le Maire Patrice WEISS et suite à la délibération du conseil municipal en séance du 3 octobre 2019 article 2 et 3 nous souhaitons qu'une partie de la parcelle section 30 n° 99 soit une surface 33,46ares soit classé en zone 1AU, soit sur une profondeur identique à la parcelle cadastrée section 30 n°393. Ces 33,46ares sont adjacents à l'ancien terrain foot.

Par lettre adressée le 14 octobre 2019 à M. le Maire d'ETTENDORF nous avons formulé notre engagement à collaborer avec l'aménageur du futur lotissement en lieu de l'ancien terrain de foot, à mettre à disposition du futur aménageur choisi par la Commune une partie de notre terrain soit 33,46ares. Ceci permettra à cet aménageur de compléter le tracé des voiries et retournements nécessaires tout en créant quelques surfaces constructibles, dès lors que ces terrains sont à proximité immédiate d'équipements publics dont le centre socioculturel, les espaces sportifs, le futur groupe scolaire, l'arrêt TER etc...L'urbanisation de la friche de l'ancien terrain de foot étant prévu depuis longtemps les élus locaux avaient pensé aux réseaux qui desservent ce terrain.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, nos sentiments très respectueux.

P.J. 1 plan de situation (parcelles concernées encadrées en rouge) ; copie de la lettre adressée à M. le Maire d'ETTENDORF formulant notre engagement, extait P.V. délibération en séance du 3.10.19.



Sect° 30

N° 99 : 74,18 ares

N° 393 : 1 HA 11, 00

N° 394 : 12,04 ares



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Monsieur le Maire d'ETTENDORF
Mairie
67350 ETTENDORF

ETTENDORF, le 14 octobre 2019

Conc. PLUI parcelle 30 n°99

Monsieur le Maire,

Suite à la délibération du conseil municipal en séance du 3 octobre 2019 point 3 option 1, dans le cadre du développement de l'extension urbaine de la commune d'Etendorf sur l'emplacement de l'ancien terrain de foot et l'ancien terrain d'entraînement, nous nous engageons à collaborer avec le futur aménageur afin de mener à bien cette opération de lotissement dans les meilleures conditions, en parfaite harmonie avec les élus locaux, pour ce qui concerne notre parcelle section 30 n° 99 » sur une profondeur identique à la parcelle cadastrée section 30 n° 393 (ancien terrain d'entraînement foot).

Cette parcelle que nous nous engageons à mettre à disposition du future aménageur choisi par la commune permettra à cet aménageur de compléter le tracé des voiries et retournements tout en créant quelques terrains de construction supplémentaires proches des équipements publics dont le centre socioculturel, les espaces sportifs, future groupe scolaire, arrêt TER etc...).

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos sentiments très respectueux.

Voir plan des parcelles ci-joint.

COMMUNE D'ETTENDORF

Département
du Bas-Rhin

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Arrondissement
SAVERNE

Séance du 3 octobre 2019

Nombre de conseillers
élus: 15

(Convocation du 26 septembre 2019)

Sous la présidence de Patrice Weiss, le Maire

Conseillers en fonction: 14

Conseillers présents : BRUCKER Jean, FRITZ Michèle, KLEIN Marcel, KLEINCLAUSS Joseph, WEISS Bernard, MEYER Bruno, CRIQUI Marc, GAILLARD Stéphane, MARTZLOFF Christian,

Conseillers absents excusés : GUERRIER Catherine, VETTER Bernard (a donné procuration BRUCKER Jean), BECK Isabelle, ARON Estelle.

8. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : recours auprès du commissaire enquêteur

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est ouverte jusqu'au 17 octobre 2019.

Le Conseil Municipal,
Vu la délibération du 16 mai 2019, à l'unanimité,

• Décide des recours suivants auprès du commissaire enquêteur :



1. Sollicite l'inscription des 12 bassins de rétention prévus pour les raisons suivantes :
 - Initialement 12 bassins de rétention étaient prévus dans le cadre du PAPI par les études du Cabinet SAFEGE. Ce même Cabinet décide de ne plus en mentionner que 5.
 - 2 bassins qui paraissent prioritaires ne sont plus mentionnés, à savoir celui situé côté nord du cimetière israélite, destiné à protéger la voie ferrée des inondations et celui situé à l'arrière de la parcelle cadastrée section 30, n°437 destinés à protéger le secteur le long de la RD 25 vers Alteckendorf,
 - Les 5 autres bassins non mentionnés étaient également destinés à mettre en sécurité l'ensemble des habitations de la commune.
 - Force est de constater que les habitations situées dans les zones à risque perdent de leur valeur.
 - Le fait de ne pas mentionner intégralement ces 12 bassins influe défavorablement sur le coefficient de situation.
 - Cette mention permettrait de tenir compte des inconvénients mais aussi des actions correctives.
2. Sollicite l'urbanisation totale de l'ancien terrain de football, cadastré "Section 30, parcelles 393 et 394" pour les raisons suivantes.
 - Une OAP a été réalisée à cette fin. Juste avant l'arrêt du PLUI, la surface a été réduite de façon conséquente. L'urbanisation entière de cette parcelle est vitale pour les finances de la commune.
 - De plus, ce terrain est situé près des équipements publics (centre socioculturel, espace sportif, futur groupe scolaire, arrêt TER...). Son urbanisation a été prévue de longue date et le terrain est desservi par les réseaux.
 - Le déclassement en Zone Agricole d'un équipement public, datant de plus de 40 années, est inapproprié.
3. Sollicite la correction sur le plan de zonage de la surface de 1,53 hectares de la zone 1AU. Sur le plan de zonage du PLUI arrêté figure une surface d'environ 80 ares au lieu des 1,53 hectares, correspondant à la consommation d'espace agricole accordée à notre commune pour son extension urbaine. Le solde non matérialisé d'environ 70 ares est à affecter comme suit :
 - Option 1 :

Sur une partie de la parcelle "Section 30 n° 99" sur une profondeur identique à la parcelle cadastrée "Section 30, n° 393", soit une surface d'environ 33,46 ares et le reste, soit 37 ares environ, à la suite de la zone 1AU prévue rue de Buswiller,

- Option 2 :

Si l'option 1 ne pouvait être retenue, rajouter la totalité de la surface restante non matérialisée, d'environ 70 ares, sur le plan à la zone 1AU située rue de Buswiller.

4. Sollicite l'inscription d'un projet de mobilité douce reliant les communes de Grassendorf, Ettendorf, Alteckendorf et Minversheim, en raison de la construction d'un groupe scolaire à la sortie d'Alteckendorf vers Ettendorf, le long de la RD25, et de la volonté inscrite dans le PADD de privilégier les déplacements doux inter-villages.

- Demande à M. le Maire de porter ces requêtes auprès de M. le Commissaire-Enquêteur.

Pour extrait conforme,
Ettendorf le 3 octobre 2019

Le Maire, Patrice WEISS



07 OCT. 2019
Reçu à la Préfecture le
Publié/notifié le 07 OCT. 2019
Certifié exécutoire à compter du
07 OCT. 2019
Le Maire, Patrice WEISS



REÇU LE :
07 OCT. 2019
A LA SOUS-PREFECTURE
DE SAVERNE